

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Janvier

## LA QUESTION D'ARGENT

Les ministères ont beau succéder aux ministères et le portefeuille des finances changer fréquemment de titulaire, les contribuables n'y gagnent absolument rien ; ils n'en paient pas un sou de moins et la situation financière ne s'améliore pas, au contraire.

Le budget des dépenses va s'accroissant d'année en année avec une régularité presque mathématique et l'on augmente les impôts sous une forme ou sous une autre pour faire face à ces dépenses excessives.

De l'argent ! On veut de l'argent, beaucoup d'argent !

Nous reconnaissons volontiers que l'on met quelque habileté à s'en procurer et que l'on fait parfois preuve d'une rare adresse pour l'extraire de la poche du contribuable, sans que ce dernier s'en fâche, nous dirions presque, sans qu'il s'en aperçoive.

On prend soin de lui dorer la pilule et l'on sait même au besoin flatter sa vanité comme aussi les instincts populaires et les goûts de la bourgeoisie.

Si l'on avait déployé depuis vingt ans autant d'habileté et de persévérance à rechercher les moyens d'améliorer la situation financière du pays, à réduire la dette et à réaliser des économies, le budget des dépenses ne s'élèverait pas aujourd'hui à près de quatre milliards ; il aurait, au contraire, subi une diminution constante, nous paierions beaucoup moins d'impôts, et les affaires n'en iraient pas plus mal, loin de là.

Mais nos législateurs sont ainsi faits qu'ils ne peuvent se mettre dans la tête cette idée que moins un pays a de dettes, moins il paie d'impôts, moins le prix des choses nécessaires à la vie est élevé, plus il est heureux. A force de vivre au milieu des sophismes et d'en débiter à la tribune et ailleurs, il en est parmi eux qui en sont arrivés à croire et à

répéter que plus le chiffre de la dette d'une nation est élevé, et plus cette nation est riche. C'est absolument comme s'ils disaient qui est criblé de dettes est un Crésus.

Oui, il y a des politiciens qui sont de cette force-là. Cet échantillon ne prouve pas en leur faveur.

Nos gouvernants ont mille manières plus savantes les unes que les autres de tondre le mouton populaire sans le faire crier et sans qu'il s'en aperçoive. Ce qu'ils donnent d'une main, ils le retirent immédiatement de l'autre, au double ou au quintuple. Quand, sous prétexte de donner satisfaction à l'opinion publique, ils dégrèvent — chose excessivement rare — de quelques centimes, un impôt quelconque, aussitôt, comme compensation, ils doublent ou triplent quelques autres ; de sorte que, en réalité, les charges publiques, au lieu d'être diminuées, se trouvent augmentées ; voilà comment nous sommes arrivés à avoir une dette publique de 32 milliards, chiffre énorme pour une nation de 38 millions de citoyens.

Un des sophismes favoris des gouvernements consiste à prétendre que pour bien gouverner il faut beaucoup d'argent et que plus un peuple paie d'impôts, et mieux il est gouverné. On ne s'en douterait pas en voyant ce qui se passe parmi nous.

Eh bien, non ! Il n'en est pas ainsi. Cette assertion est un mensonge odieux, inventé par les exploiters du peuple dans le but de légitimer aux yeux des masses ignorantes les exactions et les spoliations fiscales dont elles sont les victimes.

La vérité, c'est que le meilleur des gouvernements est celui qui, imitant la conduite d'un bon père de famille, se montre économe des deniers publics et dépense le moins d'argent possible dans la gestion de la chose publique qui lui a été confiée.

La plus grande partie de l'argent qui entre dans le Trésor public est autant de perdu pour la production et partant pour la richesse nationale.

Il est un fait incontestable, c'est que nous

payons beaucoup trop cher pour être si mal administrés.

Où s'arrêtera cette marée montante des dépenses budgétaires ?

Quand se décidera-t-on une bonne fois à entrer dans la voie des économies ?

Il est un fait certain, c'est que si l'on continue longtemps encore dans cette voie où l'on s'est engagé, la question d'argent devenant de plus en plus pressante, acculera la plupart des nations de l'Europe à la banqueroute.

Ceux qui détiennent le pouvoir ont beau faire la sourde oreille aux avertissements et fermer les yeux pour ne point voir ; l'abîme est là, béant.

C'est à eux à l'éviter. Il le peuvent. Comment ? Par des réformes fiscales et administratives sérieuses ; en faisant le contraire de ce que l'on a fait jusqu'à ce jour, c'est-à-dire en diminuant progressivement les dépenses.

J. QUERCITAIN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 janvier 1894

### Le Produit de la conversion

L'affaire de l'affectation du produit de la conversion n'avait pas été entièrement réglée à la précédente séance. Elle revient sur le tapis parlementaire par une déclaration de M. Casimir-Périer, qui demande à la Chambre de ne pas spécifier dès à présent et avant le dépôt du budget que le produit de la conversion servira au dégrèvement de l'impôt foncier.

Il peut se faire, dit le président du conseil, que l'on trouve au cours de la discussion un meilleur moyen d'alléger les charges de l'agriculture. Sous cette réserve, le gouvernement prend l'engagement de proposer au Parlement les mesures les plus propres à aider nos agriculteurs.

M. de Ramel dépose une motion invitant le gouvernement à présenter soit au cours de la discussion du budget, soit avant, un projet destiné à alléger les charges fiscales des agriculteurs, soit par un dégrèvement de l'impôt foncier, soit par un autre dégrèvement.

M. Casimir-Périer dit que cette motion, rédigée avant sa propre déclaration, est trop con-

d'ou il ressort clairement, selon vous, que vous êtes le père de Mme Kervigan. Cette paternité donnerait une cause acceptable au meurtre que vous avez commis hier.

— Pourquoi voudriez-vous qu'il y en eût une autre ? Vous confessez que si je suis le marquis de Courrance, j'ai des excuses à faire valoir. Votre devoir n'est-il pas de prouver que je cherche à abuser la justice ? Pour cela, vous êtes obligé d'ordonner une enquête, de diriger les recherches. Car, si je mens, pourquoi ne pas l'établir ? Si je dis la vérité, pourquoi ne pas le reconnaître ?

Le juge d'instruction reçoit d'ailleurs du Garde des Sceaux l'ordre de pousser à fond cette affaire. On conçoit qu'un homme tel que Mortimer, si connu dans le monde parisien, ne tue pas un autre homme sans que cela fasse beaucoup de bruit. Les journaux avaient parlé. C'avait d'abord été la stupeur ! Mortimer le philanthrope. Mortimer, le millionnaire généreux et bienfaiteur avait commis un crime.

L'opinion générale était qu'il avait cédé à un moment de folie. Plusieurs journaux le laissent même entendre. Tout-à-coup, on lut à la première page d'une feuille bien informée que M. Mortimer prétendait être ce fameux marquis de Courrance, etc., etc. Oh ! alors, ce ne fut pas de la stupeur, mais cela devint une enragée curiosité. Qu'y avait-il de vrai là-dedans ? Était-ce un système de défense employé par l'accusé ? Ou bien était-ce réellement une preuve nouvelle qu'il était absolument fou ? Mais s'il n'était pas fou, quel avait été son intérêt ?

Notre dénouement nous presse. Nous ne pou-

forme au langage qu'il vient de tenir pour ne pas l'accepter.

M. Jaurès, qui n'est pas satisfait de voir l'accord sir le point de s'établir entre la majorité et le gouvernement, exécute une charge à fond contre le cabinet. Mais celui-ci trouve un allié décidé dans la personne de M. Méline, qui déclare au nom de ses amis la promesse du président du conseil entièrement satisfaisante pour les amis de l'agriculture et dit qu'il faut l'accepter sans réserve.

A. M. Aré qui demandait l'affectation du produit de la conversion à la création d'une Caisse des invalides du travail, M. Burdeau, ministre des finances, répond que le gouvernement se préoccupe de l'organisation d'une Caisse de retraites pour les travailleurs.

Comme il faut en finir avec ce débat qui a duré deux séances, on vote la clôture et l'on met aux voix la motion de M. de Ramel. M. Jaurès et ses amis de l'extrême gauche réclament la discussion par paragraphes.

On procède au scrutin sur le premier paragraphe ainsi conçu :

La Chambre invite le gouvernement à présenter soit au cours de la discussion budgétaire, soit avant un projet de loi spécial, un dégrèvement de l'impôt foncier.

Ce premier paragraphe est adopté par 575 voix contre 4.

On passe au second paragraphe, dont voici le texte et qui complète le projet de résolution :

On par tout autre dégrèvement dans l'intérêt de l'agriculture.

Il est adopté par 549 voix contre 6 et l'ensemble est voté à mains levées.

## SENAT

Séance du 19 janvier 1894

### L'électorat des femmes

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi ayant pour but de conférer l'électorat aux femmes, pour l'élection aux tribunaux de commerce.

M. Jean Macé, rapporteur, dit qu'il s'agit d'une question d'équité ; la loi de 1883 a accordé le droit de vote, pour l'élection des membres des tribunaux de commerce, à tous les commerçants patentés sans distinction ; pourquoi ne pas l'accorder aux commerçantes patentées ?

M. Volland combat la proposition de loi ; il s'oppose à l'introduction des femmes dans l'administration de la justice. Ce serait créer un précédent fâcheux sans que rien justifie la mesure que l'on peut adopter en faveur des femmes qui

vous pas nous attarder, nous glisserons donc rapidement sur les semaines qui s'écouleront entre l'arrestation du marquis et sa comparution devant les tribunaux. Gertrude et ses deux amis, M. et Mme Delcroix, attendaient ce grand jour avec impatience. La jeune femme avait compris et admiré le beau dévouement de son père. Plusieurs fois elle avait tenté de le voir, mais elle s'était vainement présentée à la prison de Beauvais, où l'on avait transporté le marquis et le baronnet, car, contre l'attente générale, sir Rowland avait été maintenu en état d'arrestation, aventure que Ned supportait avec son flegme accoutumé !

Le marquis ne voulait voir personne, pas même sa fille. Il attendait, disait-il, que l'enquête de la justice fût terminée. Nous ne tarderons pas à avoir que les étaient ses intentions, et pourquoi il agissait ainsi. En tous cas, il travaillait beaucoup dans sa prison, et il avait obtenu de recevoir Peter, son secrétaire, car, interrogé sur la personne à qui il confierait le soin de sa défense, il avait répondu qu'il ne prendrait pas d'avocat, attendu qu'il comptait plaider pour lui.

Un matin, le juge fit de nouveau comparaître M. de Courrance devant lui. Le vieillard espérait que la vérité avait enfin éclaté aux yeux de la justice. Quelle ne fut pas sa douleur quand le magistrat lui dit sévèrement :

— Monsieur, j'ignore encore le résultat des recherches que j'ai ordonnées. Je sais, par contre, une chose grave contre vous : l'intérêt que vous pouviez avoir à tuer M. Mascrot. On a fait une perquisition dans les papiers de ce dernier, et l'on a découvert une charge écrasante contre vous...

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 83

## La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

VII

APRÈS LE MEURTRE

« Ma bien-aimée fille, écrivait-il, quand tu recevras cette lettre, je serai bien près de l'avoir rendu la liberté, le bonheur. Tu frissonneras en apprenant le terrible événement auquel je suis mêlé. Mais sache bien que quel que soit le sort qui m'attend, la vérité va éclater au grand jour. J'ignore si le tribunal des hommes sera plus clément que ma conscience n'est tranquille. Je le jure, pour moi, que je ne crois avoir commis qu'une action juste. Il faut tout prévoir. Il se peut que nous ne soyons jamais réunis ; mais si je suis pour toujours séparé de toi, je te supplie de garder mon souvenir, et de parler quelquefois de son aïeul à ton fils, à ce fils dont j'ai failli briser la vie comme j'ai déjà brisé la tienne. Au revoir ou adieu. Je ne sais. Une seule chose est certaine : ma tendresse immense pour toi... tu n'en douteras plus, puisqu'un crime ne m'a pas coûté. Je t'aime et je pleure en t'embrassant, peut-être hélas ! pour la dernière fois. »

En vérité, les sentiments qu'il exprimait dans sa lettre étaient absolument sincères. Le marquis de Courrance croyait bien sincèrement avoir commis une action juste. Il divisait, dans son estime, le fait et son résultat. Peut-être n'avait-il pas tout à fait tort. Les vieillards d'aujourd'hui se rappellent sans doute un discours prononcé en 1828, par M. Elicq Gallay, sur les deux morales. Quand on réfléchit, on pourrait bien admettre qu'il pourrait bien y avoir deux morales, en effet : celle qui est générale, celle qui est particulière à un fait déterminé.

Quand, le lendemain, le juge d'instruction manda le marquis de Courrance dans son cabinet, et que le père de Gertrude lui raconta ce que nous connaissons, c'est-à-dire sa vie et la cause du meurtre commis, l'honorable magistrat du parquet de Creil éprouva la même stupéfaction que le substitut de Paris.

Cela constituait une déposition grave en effet. Quoi ! Mortimer le philanthrope ne s'appelait pas Mortimer ! Il était, au contraire, ce gentilhomme assassin dont le crime avait failli être inscrit parmi les causes célèbres du Midi ! Le juge d'instruction manifesta un doute réel.

— C'est impossible, Monsieur ! M. de Courrance s'est tué en s'évadant de sa prison... Son acte de décès existe.

— J'ai dit la vérité, pourtant. Vous me répondez : c'est impossible. Vous avouerez bien que je n'ai aucun intérêt à revendiquer le nom d'un assassin.

— Votre intérêt est de toute évidence au contraire, répliqua froidement le magistrat. Vous venez de me raconter un roman très bien imaginé,

ne représentent qu'une infinie minorité dans le monde du commerce.

M. Demôle demande pourquoi, si on accorde l'électorat aux femmes, on ne leur accorde pas l'éligibilité.

M. Jean Macé répond qu'il n'a pas à expliquer les raisons d'une chose qu'il ne demande pas.

M. Tolain ne votera pas la proposition, parce qu'il ne croit pas qu'elle ait une importance pratique et qu'il craint qu'il ne soit pas bon de lancer la femme dans la vie publique et dans la vie politique.

L'article unique du projet accordant l'électorat aux femmes commerçantes est adopté par 132 voix contre 84.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

## INFORMATIONS

### Élections législatives du 21 janvier

2<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION DE MORLAIX (FINISTÈRE)  
MM. le comte de Mun, réact. (élus). 6,885 voix.  
Caill, républicain. 5,182 —

3<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION DU HAVRE (Seine-Inférieure)  
MM. Delannay, républicain (élus). 8,192 voix.  
Le baron Piérard, réact. .... 8,159 —

### Les Voyages gratuits des députés

On sait que les députés peuvent, moyennant un abonnement de 15 francs par mois, circuler gratuitement sur tous les réseaux français.

Plusieurs députés, MM. Gauthier de Clagny, Argellés, etc., ont déposé une proposition de résolution invitant les questeurs à contracter un nouvel abonnement pour les députés. Ceux-ci ne pourraient à l'avenir circuler que sur les voies ferrées de leur département et sur celles qui réunissent Paris et le département qu'ils représentent.

### La conversion

Les dépêches reçues à huit heures du soir au ministère des finances au sujet de la conversion ne signalaient aucune demande de remboursement.

### Les anarchistes

Le Ministre de la marine vient de télégraphier au port de Toulon des instructions rigoureuses ordonnant le renvoi immédiat de tout individu du personnel ouvrier de la marine professant des idées anarchistes.

On ne devra s'arrêter à aucune considération, ni de famille ni de services anciens.

### Le droit de grâce

On s'efforce de dégager la responsabilité de M. Carnot de la question de savoir si Vaillant sera ou non gracié. Il paraît que, dans le monde officiel, on attache à ce point une importance particulière. Nous trouvons aujourd'hui, en effet, dans le *Journal des Débats*, toute une consultation sur l'exercice du droit de grâce. On nous explique qu'il n'y a rien, dans la Constitution, qui, au point de vue de la responsabilité des ministres et de l'irresponsabilité du chef de l'Etat, différencie l'exercice du droit de grâce de tout autre acte du pouvoir exécutif. D'où on conclut que le président de la République ne saurait exercer le droit de grâce qu'avec l'assentiment

Le magistrat prit sur sa table une feuille de papier roussâtre qui affectait l'apparence d'une épreuve photographique, et la tendit à M. de Courrance qui lut : « Vous avez mon secret ; je pourrais perdre Mme Kervigan, je consens à acheter votre silence. Je ne peux pas donner mon nom à mon enfant, mais au moins rien ne me fera résoudre à m'en éloigner... »

C'était cette lettre fatale qui avait déjà coûté sa cher à Gertrude. Avant de la laisser entre les mains de M. de Villstrac, Mascaret Favait fait photographier, désira toujours garder une arme contre son ennemi. M. de Courrance ne comprit toute la portée que pourrait avoir cet incident que lorsque le magistrat ajouta :

— Votre intérêt à commettre le crime est maintenant de toute évidence pour moi. Vous êtes venu réclamer cette lettre à Mascaret, qui pouvait vous perdre et perdre une femme. Comme il a refusé de vous la rendre, vous l'avez menacé d'abord, et comme il refusait, vous l'avez tué !

M. de Courrance se sentit dès lors pris dans l'engrenage. Il avait commis un crime pour sauver sa fille, et voilà que loin de la sauver, ce crime la compromettait encore plus ! Car Pierre Kervigan avait le droit de dire avec raison : Je ne suis pas seul à douter. Vous en avez appelé à la justice, et la justice n'a pas cru plus que moi !

Par bonheur, les journaux n'eurent pas connaissance de cet incident, qui fut tenu à peu près caché. Il en résulta que cette découverte accablante pour le condamné fut ignorée jusqu'au jour des débats publics. Il restait une espérance au malheureux vieillard, que les recherches ordonnées pour l'établissement de son identité abou-

du conseil des ministres. Et, à l'appui de ce raisonnement, on imagine l'argumentation suivante :

« Il est certaines circonstances où une grâce accordée ou refusée peut avoir une portée politique très considérable. Si, par exemple, au lendemain de l'arrêt de la Haute-Cour, on s'était avisé de gracier le général Boulanger et ses complices, il est à supposer que le surlendemain une interpellation aurait été déposée et à juste titre. Qui aurait-on interpellé ? Le président de la République ou le cabinet ? Le cabinet. Evidemment ! »

C'est là une pure argutie. L'article 3 de la loi du 25 février 1875 porte textuellement que « le président a le droit de faire grâce. » Il n'apporte à l'exercice de ce droit aucune restriction.

### L'Attentat de Blois

Un attentat de dynamite, qui n'a pas fait de victimes grâce à un prodigieux hasard, vient d'être commis dans la commune de Montrieux (Loir-et-Cher).

L'engin avait été placé sous le seuil de la porte de la propriété de M. Durand, à la Damonerie. L'intérieur du tube était rempli d'une substance explosive et de morceaux de ferraille.

Mme Durand fut renversée à terre par le déplacement d'air, pendant que la mitraille passait sur sa tête. — La commotion a été telle que Mme Durand a dû s'aliter.

### Au Dahomey

D'après les nouvelles apportées par les militaires rapatriés sur le transport *le Rhône*, la situation au Dahomey serait loin d'être brillante. Behanzin, qu'on avait à tort représenté comme découragé, travaillerait, au contraire, à reconstituer son armée, et il n'y aurait pas plus de 42 kilomètres de territoire pacifié de Whydah à Abomey.

La situation est critique ; trop souvent, nos soldats tombent dans des embuscades.

Le général Dodds, malgré le mauvais état de sa santé, est obligé de retarder son retour en France. La seconde campagne, commencée tardivement, a été contrariée par les pluies, et nous avons de nombreux malades. Il serait cependant nécessaire d'agir avec vigueur. Les négociants réclament une intervention énergique.

### Madagascar

M. Martineau, ancien député de Paris, qui vient d'accomplir un voyage d'études à Madagascar, en revient très pessimiste. Selon lui, si on ne fait pas campagne contre les Hovas, cette année, il le faudra plus tard. Plus on tardera, plus il le faudra de soldats, plus on court d'alarmes.

« Si on fait campagne cette année, ajoute M. Martineau, on pourra repousser les Hovas et les vaincre avec moins de 10,000 hommes. Si on attend à l'année prochaine, il en faudra 15,000. Les Hovas, se sentant appuyés, n'exécutent aucune des clauses des traités. Ils favorisent beaucoup plus tous les autres étrangers que les Français. »

Bien entendu, nous laissons à M. Martineau la responsabilité de ses renseignements.

## CHRONIQUE LOCALE

### Bals de Charité

M. Delport, président de la Commission des Bals de Charité, adresse aux Souscripteurs la lettre suivante :

La Commission des Bals de Charité est heu-

traient, et qu'alors l'explication deviendrait facile. Il dut perdre cette dernière espérance comme les autres.

— Il fut avisé, deux jours avant l'ouverture des débats, que la justice se croyait suffisamment éclairée. Le marquis Louis-Agnor de Courrance était bien mort, et celui qui s'emparait de son nom n'était qu'un imposteur. Comment prouver ? Le vieillard eut un tant de découragement, il se serait abandonné à son sort, n'eût été sa fille, mais il combatit pour elle.

Il passa ces deux derniers jours à compiler le volumineux mémoire qu'il avait rédigé pendant sa détention.

C'était là son suprême moyen de salut.

### VIII

#### LE MÉMOIRE DE L'ACCUSÉ

« En quoi, je vous prie, (écrit Timon dans ses « Orateurs »), une salle de cour d'assises diffère-t-elle des boulevards ? N'y donne-t-on pas, pour « la bonne société, des représentations fort suivies « en fait d'évanouissements ou d'attaques de nerfs. « On s'y prend au collet comme à la porte des « théâtres. Je suis étonné que les spectateurs im- « patients ne demandent pas : la musique ! la musique ! »

Ce que Timon écrivait en 1837, il l'écrirait encore aujourd'hui, s'il était en vie.

La salle des assises de Beauvais regorgeait de monde le jour où l'assassin du misérable Mascaret comparait devant le jury. Il y avait là, outre les belles dames de l'Oise, beaucoup de Parisiens et de Parisiennes. Un certain nombre de nos

reuses de vous faire connaître que le produit des deux Bals, tous frais payés, s'est élevé à la somme de 1920 fr., qui sera intégralement distribuée aux pauvres de la ville.

Pour vous témoigner sa reconnaissance, elle a l'honneur de vous prier de vouloir bien assister au Bal qu'elle offre aux souscripteurs, le Samedi 27 janvier, dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Le Président de la Commission,  
AMÉDÉE DELPORT,  
Conseiller général.

### Université

M. Pécaut, professeur, agrégé de philosophie, au lycée Gambetta, est nommé à la même chaire au lycée d'Orléans.

### Bal de charité

Le second bal de charité a été superbe. Belles toilettes, entrain irrésistible, danses non interrompues ; c'était parfait. MM. les officiers du 7<sup>e</sup> ajoutaient à la fête l'éclat de leurs uniformes et de leur amabilité. Bref, le succès a été tel que MM. les commissaires de la fête ont décidé de donner, à leur tour, samedi prochain, un bal aux souscripteurs des deux premiers. Voilà qui est aimable.

### Conversion des rentes 4 1/2 0/0

La loi du 17 janvier 1894 a autorisé le remboursement des rentes 4 1/2, à raison de 100 fr. par 4 fr. 50 de rente ou de conversion en nouvelles rentes 3 1/2 0/0, à raison de 3 fr. 50 de rentes par 4 fr. 50.

Le droit de remboursement par l'Etat est suspendu pour les nouvelles rentes 3 1/2 0/0 pendant un délai de huit années à partir du 16 février 1894.

Les propriétaires de rentes qui voudront être remboursés, devront en faire la demande et effectuer en même temps le dépôt de leurs titres dans les Recettes des finances du dimanche 21 au matin jusqu'au dimanche 28 janvier inclusivement. Les caisses seront ouvertes de 9 heures du matin à 5 heures du soir, y compris les dimanches, et le dernier jour jusqu'à 8 heures du soir.

Les pièces ou expéditions à produire, pour le remboursement ou la conversion des rentes 4 1/2, pourvu que cette destination y soit exprimée et autant qu'elles serviront uniquement aux opérations nécessitées par la loi du 17 janvier 1894, seront visées pour timbre et enregistrées gratis.

Les titres dont le remboursement n'aura pas été demandé dans les délais fixés, cesseront de porter intérêt à 4 1/2 0/0 à partir du 16 février 1894, et seront, à compter de cette date, convertis en 3 1/2 0/0.

### Les subventions aux communes

Le *Journal officiel* publie le décret suivant : Article 1<sup>er</sup>. — Les subventions allouées aux communes pour la construction, la reconstruction ou l'agrandissement de leurs maisons d'école ne leur sont définitivement acquises que sous les conditions ci-après :

1<sup>o</sup> Sur la production d'un certificat dont la forme sera déterminée par le ministre de l'instruction publique, et qui devra lui être transmis, établissant que la commune a déjà fait emploi de ses propres ressources pour les bâtiments scolaires, et que les travaux exécutés sont conformes aux plans et devis approuvés.

connaissances s'y trouvaient, depuis Pierre Kervigan et son frère, qui se dissimulaient derrière la foule, jusqu'à « l'intéressant jeune homme » et Mme d'Avrigny, le quels trônaient ostensiblement comme s'ils eussent voulu s'offrir à l'admiration publique. Jérôme Maradoux, était vêtu à la dernière mode. Quant à sa femme... Pourquoi avous-nous écrit Mme d'Avrigny ? Il aurait fallu dire Mme Maradoux car ils étaient bel et bien mariés tous les deux depuis que nous les avons perdus de vue.

Mais l'intérêt de notre drame n'est pas sur eux pour l'instant. Le lecteur verra apparaître nos principaux personnages pendant le cours des débats. On introduisit dans la salle Mortimer et sir Edouard Rowland. Le baronnet toujours flegmatique et froid, le marquis, un peu ému, à la pensée de la redoutable partie qu'il allait jouer. Son premier regard fut pour Peter, son secrétaire, debout à l'entrée.

Celui-ci fit à son maître un signe convenu entre eux, puis ce fut tout. M. de Courrance poussa un soupir de soulagement. De ce moment il fut calme, ses yeux se fixèrent avec assurance sur toutes les personnes présentes.

L'acte d'accusation était long, mais clair. Ses principaux passages étaient ceux-ci.

« Un américain domicilié en France, M. Morcimer, s'était rendu au château de Mégissey, dans l'Oise, accompagné d'un de ses amis sir Edouard Rowland, sujet anglais. Arrivés à ce château, ils avaient demandé à voir son propriétaire, un sieur Mascaret, homme mal famé du reste, lequel avait été condamné quelques années auparavant par le tribunal de Périgueux. Quelle

2<sup>o</sup> Mise à exécution des travaux dans un laps de temps qui ne pourra excéder deux ans. Si, à l'expiration de ce délai, la commune n'a pas rempli les conditions ci-dessus, la subvention sera considérée comme non avenue.

Dans le cas où le projet serait ultérieurement repris, le ministre de l'instruction publique devra statuer à nouveau.

Art. 2. — Des à-comptes pourront être payés sur la production d'un certificat constatant l'état d'avancement des travaux.

Art. 3. — Lorsque, par suite du rabais de l'entreprise ou pour toute autre cause, la dépense n'a pas atteint le chiffre sur lequel a été calculée la subvention de l'Etat, le solde ne sera versé dans la caisse municipale qu'après que la subvention aura été réduite proportionnellement à l'économie réalisée.

Art. 4. — Pour le paiement des subventions, le préfet adressera le 1<sup>er</sup> de chaque mois, au ministre de l'instruction publique un bordereau présentant le montant des sommes à payer. Ce bordereau sera accompagné des justifications dont la production sera prescrite par les articles 1 et 2.

### La voix prépondérante du maire

Le conseil d'Etat, réuni en assemblée générale, a résolu une question qui intéresse spécialement la province. Il s'agissait de savoir si le maire, qui, aux termes de l'article 51 de la loi d'avril 1884, a voix prépondérante au conseil municipal en cas de partage, peut renoncer à ce privilège.

Le conseil d'Etat a statué qu'il ne le pouvait pas, attendu que la prépondérance lui a été conférée dans le but de départager l'assemblée municipale et de faire aboutir ses délibérations.

### Les Prévoyants de l'Avenir

SOCIÉTÉ CIVILE DE RETRAITES

L'assemblée générale des sociétaires de la 405<sup>e</sup> section aura lieu, dimanche 28 janvier, à 4 heures du soir, dans une salle de l'Hôtel de Ville.

A ce sujet, le Président de la section a l'honneur de rappeler l'art. 7 des statuts de la société, ainsi conçu :

« Tout sociétaire n'assistant pas à l'assemblée générale de sa section, le quatrième dimanche de janvier, sera passible d'une amende de un franc s'il n'a, au préalable, informé le bureau, par lettre ou par carte postale, du motif de son absence. La présence du sociétaire sera constatée par une feuille d'émargement déposée à l'entrée de la salle de la réunion.

» Les dames, quoique instamment priées d'assister à ces réunions, ne sont pas amendables.

» Le sociétaire amendé ne pourra opérer aucun versement de cotisation avant d'avoir acquitté son amende. »

Cahors, le 23 janvier 1894

Le Président,

PARAZINES.

### Saint-Maixent

La Commission chargée de faire subir les examens oraux aux sous-officiers candidats à Saint-Maixent a commencé sa tournée :

Le 24 janvier, elle sera à Nantes pour les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> corps.

Le 10 février, à Bordeaux, pour les 12<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> corps.

Le 23 février, à Marseille, pour les 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> corps et la Tunisie.

scène s'était pas-ée entre la victime et les deux « prévenus ? On ne pouvait le savoir que par la « déposition dudit Mortimer, déposition que l'instruction révoquait en doute. L'accusé se reconnaissait coupable du crime d'assassinat, il « avait même la préméditation. Il niait par « contre la complicité de son compagne. Une « fois pris au piège, Mortimer avait employé pour sa « défense un système déplorable. Il n'avait pas « craint d'inventer une histoire non-seulement in- « vraisemblable, mais encore établie fautive par les « recherches faites. Mortimer prétendait être le « sieur de Courrance, lequel s'était tué le 10 juin « 1860, en s'évadant de prison. Il était au con- « traire prouvé que Mortimer s'appelait bien de « ce nom, et n'avait aucun droit à la qualité qu'il « prenait. Quel était donc le mobile du crime ? « Sur ce point, l'accusation n'hésitait pas. Des re- « lations coupables s'étaient établies en 1869 en- « tre l'accusé et une demoiselle de Courrance, de- « venue depuis Mme K... On ne voulait pas nom- « mer cette personne en toutes lettres par un sen- « timent de réserve envers la famille honorable « de son mari. Ce mari s'étant aperçu de la faute « de sa femme l'avait chassée, et c'était alors que « pour la première fois il avait prétendu être M. de « Courrance. L'instruction établissait que le « prévenu avait assassiné Mascaret pour s'emparer « d'une lettre compromettante que celui-ci détenait « en son pouvoir.

(A suivre.)

Enfin, le 7 mars, elle viendra à Lyon, pour les sous-officiers des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> corps d'armée.

**Auditions**

Le samedi 3 février prochain, à deux heures du soir, à la sous-préfecture de Gourdon, il sera procédé à l'adjudication des travaux ci-après :

**Commune de Sarrazac.** — Chemin vicinal ordinaire n° 11, du chemin d'intérêt commun n° 23 au même chemin, par Mas-la-Rivière. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre le profil 0 et le profil n° 12, sur une longueur de 289<sup>m</sup>82.

Montant des travaux : 2,300 fr. — Cautionnement : 100 fr.

**Commune de Souillac.** — Chemin vicinal ordinaire n° 9, de la Minoterie à Blazy. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre l'avenue de la gare de Souillac et le chemin de grande communication n° 32, sur une longueur de 231<sup>m</sup>27.

Montant des travaux : 9,075 fr. — Cautionnement : 300 fr.

**Commune de Dégagnac.** — Chemin vicinal ordinaire n° 3, de Dégagnac à Cazals. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre l'entrée du village de Mazerat et les limites de la commune de Gindou, sur une longueur de 1878<sup>m</sup>.

Montant des travaux : 8,300 fr. — Cautionnement : 300 fr.

**Commune de Dégagnac.** — Chemin vicinal ordinaire n° 11, de Salviac à Concorès. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre le chemin de grande communication n° 59 et l'entrée du village de Mas-Teulat, sur une longueur de 2981<sup>m</sup>.

Montant des travaux : 13,000 fr. — Cautionnement : 400 fr.

**Commune de Payrac.** — Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Payrac à Milhac. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre le pré Margis et la limite de la commune de Rouffillac, sur une longueur de 1622<sup>m</sup>.

Montant des travaux : 4,100 fr. — Cautionnement : 150 fr.

**Commune de St-Cirq-Madelon.** — Chemin vicinal ordinaire n° 6, de St-Cirq-Madelon à la Calprade. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre le chemin rural de Saint-Cirq-Madelon à Liaubou et le hameau de Rouffiac, sur une longueur de 574<sup>m</sup>.

Montant des travaux : 2,500 fr. — Cautionnement : 100 fr.

**La crise agricole et viticole**

Une tentative qui mérite d'être signalée a été faite, samedi, par certains amis des viticulteurs du Midi. Ils avaient convoqué le plus grand nombre possible de négociants et de marchands de vins parisiens dans une salle de la rue Richelieu. Deux cents commerçants environ étaient venus. MM. Mas, Cousin, députés; Boulicch, conseiller général de l'Hérault, etc., ont fait l'éloge des vins du Midi et engagé leurs auditeurs à s'approvisionner dans nos régions. Ils se sont offerts à les mettre en rapports avec des syndicats de propriétaires.

Les assistants ont écouté avec une vive attention les divers orateurs et ont paru touchés par leurs raisons.

Cette propagande auprès des commerçants parisiens, en faveur de nos vins, produirait peut-être, si elle était généralisée, d'excellents résultats. Les ennemis de notre viticulture ne négligent aucune occasion de lui faire le plus de tort possible en racontant que nos vins sont imbuables, qu'ils se « cassent », que la récolte est mauvaise, etc. Des réunions comme celle de samedi auraient pour conséquence de détruire le mauvais effet produit par cette campagne de calomnies intéressées.

**Danger des cartes dont le dos est teint en vert ou en blanc.**

Ceux de nos lecteurs qui ont la passion du jeu feront bien de se méfier des cartes à jouer dont le dos est teint en vert.

Un chimiste de Glasgow a signalé à l'Hygienic Society de Londres la présence de l'arsenic dans les cartes de cette couleur.

Après une analyse rigoureuse, il a trouvé dans un jeu de trente-deux cartes, cinq grammes d'acide arsénieux et trois grammes d'acide de cuivre.

Se méfier également des cartes à dos blanc, qui contiennent, elles, de l'oxyde de plomb.

L'absorption de ces substances vénéneuses par les pores de la peau des doigts, peut certainement provoquer des accidents dont la véritable origine passerait facilement inaperçue.

Perdre son argent, passe encore; mais s'em-poisonner!

**La nourriture du bétail**

On ne saurait trop parler des procédés dont les cultivateurs ont la ressource pour nourrir le bétail pendant cet hiver et au printemps. Dans la période du concours départemental qui s'est tenu récemment à Rennes, M. Servin, professeur départemental d'agriculture, a fait sur ce sujet une conférence qui a été très appréciée.

Il a parlé naturellement de la substitution de la paille au foin et a indiqué le moyen de s'y prendre pour en tirer le meilleur parti possible; de même pour les tourteaux. Relevons spécialement ce qu'il dit de la pomme de terre.

La cuisson permet de l'employer à la nourriture de tous les animaux de la ferme. Pour les cultivateurs qui voudraient éviter la cuisson, M. Servin indique le mode suivant : « On coupe les pommes de terre au coupe-racines et on les met dans une cuve par couches alternatives avec des couches de son, de balles de blé, de paille hachée et aussi, si l'on veut, de betteraves, carottes, rutabagas coupés; quand la cuve est pleine, on la couvre; il faut que la température du local soit d'environ 15 degrés; le mélange fermente et, lorsqu'il dégage une odeur alcoolique, on le distribue aux animaux qui en sont très friands, les vaches produisent avec ce mélange un lait meilleur et plus abondant; il est également excellent pour l'engraissement. »

**Vol**

Vendredi soir, vers 4 heures, un individu, âgé de 35 ans environ, coiffé d'un béret bleu, vêtu d'un veston noir et d'un pantalon gris bleu, vint se présenter chez la veuve Arnaudet, rue du Château-du-Roi. Cet individu, se disant de Cessac, et employé auxiliaire de la compagnie du chemin de fer d'Orléans à la gare de Cahors, demanda si on n'avait pas une chambre à lui louer. Mme Arnaudet lui en fit visiter une, et ils tombèrent d'accord sur le prix de 8 fr. par mois.

Il devait payer cette somme samedi, lorsque sa mère lui portait sa malle. Le nouveau locataire prit immédiatement possession de sa chambre; mais le lendemain il avait disparu en emportant les effets d'un voisin de chambre, qui était absent en ce moment.

Inutile de dire que l'individu est inconnu à la gare de Cahors.

**Trouvée morte**

Une femme de St-Martin-le-Redon, Marie Delsol, habitant seule, a été trouvée morte, samedi, dans son domicile. La mort remonte à quelques jours et le cadavre était déjà en état de décomposition.

On avait cru d'abord à un crime et la gendarmerie de Puy-l'Evêque avait prévenu le parquet de Cahors, mais il résulte des constatations faites dimanche, que cette femme est morte à la suite de vomissements de sang.

**Tribunal correctionnel de Gourdon**

A son audience de lundi dernier, le tribunal correctionnel de Gourdon a jugé l'affaire Jouclas Pierre, maçon, dont nous avons raconté l'odyssée dans notre dernier numéro.

Jouclas, qui était inculpé de ce bris de clôture a été condamné à 2 mois de prison. Toutefois, en raison de ses bons antécédents, le tribunal l'a fait bénéficier de la loi Bérenger. Jouclas a été mis aussitôt en liberté.

A cette même audience, le sieur Lachière Joseph, de Montvalent, a été condamné à 3 mois de prison pour vagabondage. La tentative de déraillement dont il était présumé être l'auteur, a été écartée; Lachière ne paraît pas jouir de ses facultés mentales.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 25 janvier 1894

IMMENSE SUCCÈS !

**PATART, PATART & C<sup>ie</sup>**

Opérette en 4 actes

N'oublions pas de dire que cette représentation sera donnée avec le concours de la gracieuse Mlle Viannet et au bénéfice de la charmante Mme D.-Guyot, première chanteuse d'opérette.

Les enfants au sein causent une grande fatigue à leur mère. Aussi les mamans qui allaitent, tendent-elles continuellement à s'affaiblir et à s'anémier. Il semble souvent que la nature ne peut lutter contre le dépérissement de leurs forces, et cependant elles n'osent recourir à aucun des toniques ordinaires de crainte de nuire à leur nourrisson.

Mais il existe un réconfortant qui tout en rendant la santé aux mères, sera des plus salutaires à l'enfant, c'est l'**Emulsion Scott** à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude. Elle enrichit le lait des jeunes mères et lui fournit tous les principes nécessaires aux bébés.

L'**Emulsion Scott** se vend partout.

Les **Capsules Guyot** permettent de soigner d'une manière économique et rationnelle les rhumes anciens ou récents, les bronchites aiguës ou chroniques et les catarrhes. Il suffit de prendre à chaque repas deux **Capsules Guyot**. Les véritables **Capsules Guyot** sont blanches, et chacune porte la signature **Guyot**.

**AUDOUARD**

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

**DENTS & DENTIERES**

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

Etude de M<sup>e</sup> LASCAZES, notaire 69, boulevard Gambetta, à Cahors

**POUR CAUSE DE DÉPART**

Le 1<sup>er</sup> février 1894, à 2 heures de l'après-midi, il sera vendu aux enchères publiques, à Cahors, en l'étude de M<sup>e</sup> Lascazes, notaire, 69, Boulevard Gambetta et par son ministère.

**UN CORPS D'IMMEUBLES**

situé à Cahors, rue de Labarre, numéro 40, à l'angle de la rue de Labarre et de la rue J.-P. Ramel.

Mise à prix : 11,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Lascazes, notaire à Cahors, détenteur du cahier des charges.

On traitera de gré à gré jusqu'au jour de l'adjudication.

**AVIS TRÈS IMPORTANT**

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

**PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE**

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le **Protecteur de la Chaussure**, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le **Protecteur**, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. **Lessiveuses Soleil**.

Écharpes pour mères et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

**Avis**

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais, d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**Bibliographie**

**Tour du Monde.** — *Nouveau Journal des voyages.* — Sommaire de la 172<sup>e</sup> livraison (20 janvier 1894). — La Sicile, impressions du présent et du passé, par M. Gaston Vuillier. Voyage exécuté en 1893. — Texte inédit. — Treize dessins de G. Vuillier, gravés par Pannemaker, Roussseau, Ruffe, Privat et M<sup>me</sup> Jacob Bazin. — Chaque numéro, 50 cent.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 13 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Dans la troisième livraison du *Tour du Monde*, consacrée à la Sicile, M. Vuillier aborde une question qui est, en ce moment surtout, du plus haut intérêt : la *Mafia Sicilienne* qui est autant une affaire d'atavisme qu'une résultante de l'oppression passée d'où sont nées ces grandes associations populaires qui jouent actuellement un si grand rôle dont la Sicile en est le théâtre. La *Mafia* tient encore une grande place en Sicile; elle prend tous les aspects et se mêle à tous les rapports sociaux. Et si la misère désolée ce malheureux pays, on peut dire que la *Mafia* contribue à le désorganiser et qu'elle précipite les événements.

**BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE**

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

CAMILLE FLAMMARION

**PHYSIQUE POPULAIRE**

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La *Physique populaire*, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La *Physique populaire* est le quatrième volume de la *Bibliothèque* fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Energie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Energie électrique, l'Energie lumineuse, l'Energie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la *Physique populaire*.

La *Physique populaire* est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

**BULETIN FINANCIER**

C'est hier qu'ont commencé les opérations de la conversion du 4 1/2. Les porteurs du 4 1/2 qui acceptent la conversion n'ont pour le moment qu'à conserver leurs titres qui plus tard, et suivant un avis officiel du Ministère des Finances, leur seront échangés contre de nouveaux titres 3 1/2. Ceux qui au contraire veulent être remboursés ont à se présenter du 21 au 28 Janvier inclus, à Paris, à la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli, ou en province, à la caisse des Trésoriers payeurs généraux. Aujourd'hui bourse calme. Le 3 0/0 à terme est à 97.31 et au comptant 97.65. Le 4 1/2 à terme est à 105.85 et au comptant à 105.40. Beaucoup de mouvements sur l'Italien, il ouvre à 73.10 descend à 72.70 puis remonte à 73.50. De 23.02, le Turc remonte à 23.10. L'Egypte Unifiée est à 513.75, le Hongrois est à 94.7/16, l'Extérieure espagnole à 62.6/8. La Banque de France va de 4120 à 4121. Le Cré-foncier est à 1023.75. Valeurs industrielles et chemins de fer calmes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours. Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 44 fr. — Durée 15 jours. Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes 20 %  
— 3 — 25 %  
— 4 — 30 %  
— 5 — 35 %  
— 6 — ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 Octobre 1893)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	DIRECT 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 <sup>h</sup> 10 <sup>m</sup>	9 <sup>h</sup> mat	7 <sup>h</sup> 50 <sup>s</sup>	11 soir	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40	6 20 <sup>m</sup>	5 7	midi 32	7 <sup>h</sup> 5 soir
	départ. 6 50	6 40 <sup>m</sup>	5 14	2 8	8 3
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 27	5 55	2 14	8 11
	départ. 7 53	7 30	5 58	2 21	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 22	8 21
	départ. 8 2	—	—	2 35	8 34
Lamothe-Fénélon.....	8 15	—	—	2 45	8 44
Nozac.....	8 25	—	—	3 »	8 58
GOURDON.....	8 39	8 »	6 26	3 10	9 8
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 22	9 20
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 35	9 31
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 45	9 43
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 54	9 52
Espère.....	9 32	—	—	4 5	10 3 soir
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 41	7 7	4 20	7 30 mat.
	départ. 9 58	8 47	7 12	4 31	7 42 mat.
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 47	8 »
Cieurac.....	10 22	—	—	4 56	8 9
Lalbenque.....	10 29	—	—	5 31	8 45
Caussade.....	11 2	9 31	7 54	6 11	9 28
MONTAUBAN.....	arrivée. 11 37	9 58	8 20	6 25	—
	départ. 11 h.49 midi 2	10 23	8 26	6 55	—
TOULOUSE.....	arrivée. midi 39   h 32 <sup>m</sup>	11 10 <sup>s</sup>	9 14 <sup>m</sup>	7 55 <sup>m</sup>	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup>	—	5 <sup>h</sup> 50 <sup>m</sup>	—	9 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup>	6 <sup>h</sup> mat
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 14	—	7 10	—	10 40	7 15 mat.
	départ. 3 24	4 15 <sup>m</sup>	7 30	—	10 50	7 30 mat.
Caussade.....	3 49	4 50 <sup>m</sup>	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 38	—	—	midi 13	8 54
Cieurac.....	—	5 46	—	—	midi 21 <sup>m</sup>	9 2
Sept-Ponts.....	—	5 58	—	—	midi 33 <sup>m</sup>	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 6	8 46	6 »	midi 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 15	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 28	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 43	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 52	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	7 1	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 18	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 42	7 27	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 37	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....	—	8 7	—	7 47	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 16	—	7 57	—	11 10
	départ. —	8 18	—	8 4	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 6	7 49	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 9	8 4	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37 <sup>m</sup>	10 53	9 12 <sup>m</sup>	—	midi 27
	départ. 7 »	—	11 3	—	—	midi 55
PARIS.....	arrivée. 4 37 <sup>m</sup>	—	10 21 <sup>m</sup>	—	—	11 38 <sup>m</sup>

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup>	12 <sup>h</sup> 50 <sup>m</sup>	6 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup>
Mercuès.....	6 54	1 4	6 54
Arrêt Douelle	6 58	»	6 58
Parnac.....	7 5	1 15	7 6
Luzech.....	7 11	1 22	7 14
Castelfranc.....	7 24	1 35	7 24
Arr. Prayssac	7 27	»	7 27
Puy-Evêque.....	7 36	1 46	7 35
Duravel.....	7 43	1 54	7 42
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 50
Fumel.....	8 »	2 13	7 59
LIBOS. — A.	8 6	2 49	8 3
BORDEAUX.....	3 51	8 11 m	4 34
PARIS. — Ar.	11 36 <sup>m</sup>	4 37	10 21 <sup>m</sup>

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 <sup>h</sup> 50 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 10 <sup>m</sup>	7 <sup>h</sup> 38 <sup>m</sup>
BORDEAUX.....	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel.....	8 35	3 37	9 16
Soturac-Touzac	8 45	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-Evêque.....	8 59	4 7	9 40
Arr. Prayssac	9 6	»	9 47
Gastelfranc.....	9 11	4 23	9 53
Luzech.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 34	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 36	»	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup>	1 <sup>h</sup> 29 <sup>m</sup>	5 <sup>h</sup> 23 <sup>m</sup>
Cabessut, halte	7 54	1 38 <sup>m</sup>	5 32 <sup>m</sup>
Arcambal.....	8 4	1 49	5 43 <sup>m</sup>
Vers.....	8 12	1 58	5 50
Saint-Géry.....	8 20	2 6	5 57
Conduché.....	8 32	2 19	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	2 26	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	2 36	6 24
Calvignac, hal.	8 55	2 44	6 31
Cajarc.....	9 8	2 57	6 44
Moubrun, hal.	9 18	3 8	6 54
Toirac.....	9 27	3 18	7 3
Lamadeline.....	9 40	3 31	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 44	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 10 <sup>m</sup>	5 <sup>h</sup> 23 <sup>m</sup>
Lamadeline.....	7 50 <sup>m</sup>	11 22	5 35 <sup>m</sup>
Toirac.....	8 10	11 34	5 46
Moubrun, hal.	8 18	11 43	5 54
Cajarc.....	8 30	11 55	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	12 14	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	12 23	6 33
Conduché.....	9 3	12 30	6 39
Saint-Géry.....	9 18	12 45	6 53
Vers.....	9 23	12 51	6 58
Arcambal.....	9 31	1 00	7 6
Cabessut, halte.	9 41	1 11	7 16
CAHORS. — A.	9 49	1 19	7 24

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'hiver. Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés. M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

A Vendre DE SUITE

500 mètres cubes chène débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.) Un solde de 2,000 mètres carrés parquet chène de 25 et 28 mm d'épaisseur. Vente de bois de chauffage chène, provenant de débris de scieries, par wagon complet rendu sur wagon :

Laroquebrou...	11 fr. la tonne.
Aurillac.....	13 —
Brive.....	14 —
Cahors.....	15 —
Libourne.....	17 —
Bordeaux.....	18 —
Rodez.....	16 —
Périgueux.....	16 —

Fabrique de Moulures, Parquets et Charpentes chène. S'adresser à M. FILLIOL jeune, Tulle.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc. Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens. Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats. Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens. Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints

Vitrerie en

Faux bois Henri SÉGUY tous genres

Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.